

CANADA		PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE		COUR SUPÉRIEURE (Action collective)	
PROVINCE DE QUÉBEC					
DISTRICT DE MONTRÉAL					
No : 500-06-000999-199		Référée de		Bureau du juge 16.71	
				Le 25 janvier 2023	
L'HONORABLE SYLVAIN LUSSIER, J.C.S. [JL4908]					

Procureur(s)	
JAMES JONAH Demandeur	Me Marie-Eve Dumont Me David Schulze Me Léa Lemay-Langlois Dionne Schulze Me Philippe Trudel Me Jean-Marc Lacoursière Trudel Johnston & Lespérance
c. Procureur général du Canada Procureur général du Québec, et Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois, et Centre de services scolaires du Littoral, et Centre de services scolaires Harricana, et Centre de services scolaires du Fer, et Centre de services scolaire du Lac-Témiscamingue, et Centre de services scolaire René-Lévesque, et Centre de services scolaire de la Baie-James, Défendeurs.	Me Marie-Paule Boucher Me Marie-Eve Robillard Me Ian Demers Me Mélyne Félix Ministère de la Justice du Canada Me Emmanuelle Jean Me Thi Hong Lien Trinh Me Andréa Boivin-Claveau Me Charles-Étienne Bélanger Justice Québec Me Bernard Jacob Me Nicolas Déplanche Me Jonathan Desjardins-Mallette Morency Avocats

Nature de la cause Demande approbation de projet d'avis.

CANADA		PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE		COUR SUPÉRIEURE (Action collective)	
PROVINCE DE QUÉBEC					
DISTRICT DE MONTRÉAL					
No : 500-06-000999-199		Référée de	Bureau du juge 16.71	Le 25 janvier 2023	
L'HONORABLE SYLVAIN LUSSIER, J.C.S. [JL4908]					

Montant : \$

Cote(s)	Requête (s)

Greffier(ière) Danielle Thérien, g.a.c.s.	Interprète _____	Sténographe _____
--	---------------------	----------------------

ENREGISTREMENT NUMÉRIQUE

Audition AM :	Début ----	Fin ----	Audition PM :	Début ----	Fin ----
---------------	---------------	-------------	---------------	---------------	-------------

Affaires référées au maître des rôles	Résultat de l'audition Entérine le nouveau protocole d'entente.
---------------------------------------	--

HEURE

	VU la Demande pour approuver le projet d'avis;
	VU le consentement des procureurs des défendeurs quant à cette Demande;
	POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :
	ACCUEILLE la Demande pour approbation des projets d'avis ci-joints.
	LE TOUT sans frais.
	L'HONORABLE SYLVAIN LUSSIER, J.C.S.

	Danielle Thérien, g.a.c.s.